

# JOURNAL DE MONACO

52 numéros par an.

POLITIQUE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bureaux : rue de Lorraine

PARAISANT LE DIMANCHE.

## AVIS :

Les lettres et envois non  
affranchis seront refusés.

(UN NUMÉRO DÉTACHÉ : 25 CENTIMES.)

## AVIS :

Les manuscrits non insérés  
ne seront pas rendus.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction du Journal, s'adresser à M. Eusèbe Lucas, rédacteur en chef à Monaco (Principauté).

## ABONNEMENTS :

|                                    | Un An  | Six mois   | Trois mois |  | Un An  | Six mois    | Trois mois  |
|------------------------------------|--------|------------|------------|--|--------|-------------|-------------|
| Principauté . . . . .              | 42 fr. | 6 fr. » c. | 3 fr. » c. | Allemagne . . . . .  | 43 fr. | 6 fr. 50 c. | 3 fr. 25 c. |
| Piémont et Etats-Romains . . . . . | 43 »   | 6 » 50 »   | 3 » 25 »   | Autriche . . . . .   | 44 »   | 7 » » »     | 3 » 50 »    |
| Italie . . . . .                   | 44 »   | 7 » » »    | 3 » 50 »   | Angleterre et Belgique . . . . .                                     | 47 »   | 8 » 50 »    | 4 » 25 »    |
| France . . . . .                   | 45 »   | 7 » 50 »   | 3 » 75 »   | Les abonnements comptent du 1 <sup>er</sup> et du 15 de chaque mois. |        |             |             |

ANNONCES . — 25 cent. la ligne — On traite de gré à gré pour les autres insertions.

Monaco, le 26 Juin 1859.

## La Principauté et les Traités de 1815.

### III.

Il semble qu'en examinant le traité du 8 novembre 1817 conclu entre la Sardaigne et la Principauté, on y trouve tout apprécié dans le sens de la vérité et selon l'esprit des transactions dominantes de l'époque : la Sardaigne y est purement et simplement substituée à la France pour remplir les conditions du traité de Péronne. Le Roi y reconnaît et y consacre lui-même par des actes spontanés, émanés de sa haute bienveillance pour le Prince, les caractères réels de la Souveraineté ; il y espère que le Prince et ses fils embrasseront et suivront fidèlement le *nouveau système italien*.

Mais en comparant les droits fondamentaux qui y sont reconnus avec ceux stipulés dans le traité de Péronne, on remarque que des modifications, en apparence insensibles, s'y sont glissées, et que sous le prétexte d'être nécessitées par cet esprit des transactions dominantes du moment, elles tendent à atténuer l'importance de la Principauté même, elles servent à préparer une situation mixte d'où doit ultérieurement découler sous une certaine pression, un amoindrissement du principe de souveraineté ; elles constituent enfin un état spécieux où des tendances envahissantes et dominatrices trouvent à germer.

Il n'entre pas dans nos vues de retracer ici les détails des événements survenus à Menton en 1848. Ce serait certainement le lieu, mais nous n'admettons pas que ce soit le temps. Si le Piémont a attaqué notre indépendance au lieu de la défendre à cette époque, il combat aujourd'hui pour celle de toutes les souverainetés d'Italie, et c'est à nos yeux un titre à l'oubli des justes

griefs que cet élan de sa part n'a pas encore atténués. Nous ne voulons pas que nos vœux pour la France, auxquels nous l'associons sans restriction, soient entremêlés de nouvelles récriminations. Nous nous bornerons à mentionner brièvement les trois uniques solutions qui peuvent amener la fin du triste état de choses inauguré il y a onze ans.

1<sup>o</sup> Ou, que le respect de l'esprit du Traité, et au besoin sa révision, rétablisse la Principauté vis-à-vis du Piémont dans les rapports réels qu'elle doit avoir avec lui et qu'antérieurement aux traités de 1815, la France a si noblement entretenus — il y a dans le caractère de l'un et l'autre des Souverains actuellement régnants plus d'un point de ressemblance, plus d'une raison par conséquent d'entente digne et cordiale.

2<sup>o</sup> Ou que, l'expérience démontrant le danger d'un protectorat confié à un pays que son ambition et ses rapports topographiques portent naturellement à oublier ses devoirs, ce protectorat retourne à la France, que sa position et la grandeur de ses vues dégage de toute arrière-pensée, et qui trouverait dans la Principauté, nous devons le dire, des sympathies et des mœurs toutes françaises.

3<sup>o</sup> Ou enfin, que, libre d'essayer ses propres forces, aujourd'hui qu'elle n'a plus à redouter les envahissements barbaresques d'une autre époque, la Principauté reste livrée à elle-même, à la seule sauvegarde de sa nationalité propre, aux instincts de développement et de civilisation que son Souverain, tout français lui-même par les idées et l'éducation, s'efforce de développer en elle.

C'est parceque nous reconnaissons que notre antique nationalité n'a fait que se fortifier en se rajeunissant à travers les événements et les âges ; c'est parceque nous savons combien le pays tient à cœur son indépendance et les précieux privilèges qu'il lui doit ; c'est parceque les éléments de vitalité et de prospérité qu'il possède sont positifs et prêts à fructifier sous la main paternelle et ferme qui veille sur eux ; c'est enfin

parceque nous avons la conviction qu'il est mûr pour cette activité laborieuse et tranquille à laquelle son délicieux climat l'engage, que nous n'hésitons pas à poser la question de son indépendance absolue.

Une Ordonnance Souveraine en date du 29 mai dernier concède à M. Léon Lefebvre le privilège des jeux et des Bains de mer à Monaco.

Cette exploitation nouvelle succède à celle qui vient d'expirer, et l'honorabilité du concessionnaire, ainsi que les garanties qu'il présente, nous autorisent à espérer que nous voyons paraître, avec un nom nouveau, tout un ordre de choses sans rapport possible avec le passé.

Il est important qu'une délimitation complète s'établisse à cet égard dans l'opinion publique, et nous ne doutons pas que les premiers actes de l'administration nouvelle y concourent puissamment.

Sans vouloir revenir sur des faits accomplis et jugés, nous pouvons dire que par une direction plus prudente, il eût été facile à l'ancienne Société, même dans les conditions critiques où elle s'est trouvée placée à son début, d'obtenir des résultats qui, en équilibrant sa position d'abord, lui assurassent ensuite les moyens de la faire fructifier. Des ressources en capitaux suffisantes et sagement administrées eussent été des garanties infaillibles d'une situation prospère et d'un large avenir.

L'expérience a démontré, dans les circonstances les moins favorables, ce que Monaco, ville de Bains, est à même d'espérer. Le climat exceptionnel de la Principauté, sa situation sur la route de France en Italie, sa proximité de Nice, sa position pittoresque au bord de la mer, l'admirable disposition de la plage de Monaco pour un établissement de Bains de mer, tout lui assigne un rang exceptionnel dans la pléiade des villes échelonnées le long du rivage de la Méditerranée, Cannes, Nice et Menton.

La Société nouvelle commencera sans doute par terminer rapidement le bel établissement de Bains de mer en voie d'édification. En effet, au-

un point du littoral, dans la Méditerranée et l'Océan, n'est à même d'en réaliser d'aussi hygiénique et d'aussi confortable. A ce point de vue seulement, Monaco sera rapidement signalé à l'attention des touristes. Sa plage qui, par une pente insensible, vient mourir au fond d'un port abrité de toutes parts, y garde une eau si limpide qu'au lieu des campements incommodes et incertains des établissements ordinaires, c'est un corps des bâtiments élégants et vaste qui peut être construit, avec ses cabinets, ses chambres, ses salons, ses restaurants. Les bains de Bado ou de Vichy au bord d'une mer calme comme un lac.

Placée entre les Alpes et la mer, la Principauté devait nécessairement tourner ses vues vers le golfe qu'elle commande et chercher à utiliser tout ce dont l'a doté la nature. Aussi nous félicitons-nous, de savoir en des mains aussi habiles que prudentes une concession qui, s'emparant de ces avantages, doit aider le pays à réaliser les efforts qu'il fait pour sa prospérité. Le Commerce maritime de Monaco gagnera lui-même au surcroît certain de mouvement que la ville doit attendre. Divers industries se développeront nécessairement en même temps que lui. Bien des ressources leur sont offertes, que les rapports croissants du Pays avec l'extérieur nous aideront à faire apprécier, et qui s'ajoutant à la physionomie nouvelle de la ville et contribuant à son essor, concourront puissamment au bien-être que le Gouvernement a eu en vue, en accordant cette concession.

## CHRONIQUE LOCALE

Le Prince est arrivé le 16 de ce mois à Genève, d'où S. A. S. est repartie le 20 pour l'Allemagne après y avoir été rejoint par le Prince Albert, venant de Milan.

S. M. l'Empereur des Français a daigné accorder la médaille d'honneur de 4<sup>re</sup> classe en argent, au sieur Pantaléone Cardinali, capitaine du navire toscan *Capitolina*, qui a porté secours le 28 décembre dernier, au navire de commerce français *la Rose*, en détresse sur la côte de Monaco, et qui est parvenu, après de longs et courageux efforts, à conduire ce navire dans le port de Monaco.

Nous enregistrons cet acte de la gratitude impériale avec d'autant plus de plaisir qu'il constate une conduite méritoire, en même temps qu'il prouve les soins de l'Empereur Napoléon à reconnaître le désintéressement et le courage de la marine étrangère vis-à-vis des bâtiments français en danger.

## Chronique de la Semaine.

A défaut d'événements politiques réagissant sur la tranquillité de la Principauté — ce dont Dieu garde le charmant pays aussi long-temps qu'il a le droit de l'espérer, — nous avons eu cette semaine divers faits intéressants le monde de touristes et d'artistes auquel notre pittoresque vallée donnera bientôt un asile aussi confortable qu'attrayant. Nous parlons plus haut de l'Ordonnance accordant à un nouveau concessionnaire le privilège d'un établissement de Bains de mer et des jeux, et préparant une sour-

ce nouvelle de prospérité à une localité si bien faite pour abriter le repos et le plaisir.

Un événement d'un autre nature est venu comme à l'appui des éloges que nous nous plaisons à donner au climat. Les visiteurs de cette semaine ont pu constater que la pluie elle-même, en descendant sur Monaco, n'y jette point cette teinte monotone et triste qui fait presque toujours de la plus riante campagne un tombeau. Elle est venue sur l'aile d'un magnifique orage, d'un orage tropical, qui l'a jetée à nos orangers altérés au milieu d'harmonies se répétant de la crête des Alpes à l'horizon de la mer, et faisant place, tout à coup, à un des plus splendides arcs-en-ciel que nous ayons vu. Pour le plaisir des savants, et de convictions de M. Lemaout en particulier sur les rapports de la guerre et des phénomènes atmosphériques, nous constatons que la panorama — car c'en était un — embrassait l'est tout entier, c'est à dire l'horizon des plaines où combat l'armée alliée, et que le phénomène de polarisation était extraordinaire. Un arc immense et d'un éclat inouï se détachait sur la nue, entouré d'une multitude d'arcs surnuméraires, et dominé par un vaste arc extérieur présentant très distinctement le renversement des couleurs de l'arc principal : et tout cet ensemble, sillonné çà et là de reflets d'éclairs, servait de cadre à un ton fauve plein d'interférences rayonnantes et se reflétait sur la mer immobile où des navires à tout vapeur traçaient au loin leur sillon d'écume et de fumée. Nous nous étendons sur ce tableau afin d'appeler sur lui l'attention des peintres. Ce n'est pas seulement par leur exquisite finesse de tons, leur coloris délicat et harmonieux que se distinguent les horizons du pays. Chacune des variations atmosphériques qui se produit fait merveilleusement valoir les tons clairs et chauds des rochers çà et là taillés à pic ; il y a pour le pinceau de Wouvermans comme pour celui de Lapito des richesses inouïes à exploiter autour de nous.

Le lendemain de cet orage, une secousse de tremblement de terre se faisait sentir pendant deux ou trois secondes, à midi et demi ; l'orage reprenait dans la soirée, et il nous reste de tout cela aujourd'hui, une verdure plus fraîche et des fleurs plus parfumées dont notre éternelle brise nous apport les senteurs.

Le Prince Albert est allé de Gènes à Milan où le spectacle d'autres commotions a dû frapper sa jeune imagination. Homme ou adolescent, prince ou soldat, on retire un précieux enseignement du contact des émotions populaires, et S. A. Charles III, qui n'a que des sympathies pour tout ce qui est noble et légitime, aura voulu que son fils garde un souvenir vivant de la guerre actuelle.

Deux mots du *Figaro* nous sont revenus sur la Principauté. Le roi de la facétie met dans la bouche d'un de ses poseurs du boulevard, deux plaisanteries... Pour ne parler que de l'une d'elle, la monnaie de Monaco avait une valeur intrinsèque égale à toutes les autres ; seulement on l'a chargée de la responsabilité d'un mauvais aloi qui n'était pas le sien ; et, donnée en butte à la raillerie française à ce point de vue, elle est nécessairement devenue ce que deviendrait la meilleure des idées grâce à elle.

Les feux de la St-Jean ont eu leur jour jeudi

dernier. Les profondeurs de la montagne se sont illuminées de tout côté, et nous pouvons prédire longue vie à ce souvenir traditionnel des vigies romaines, ou, si on l'aime mieux, des pèlerins coquillards et des *francs mitoux*. Nous regrettons vivement d'avoir à nous demander si c'est en vue de cette réjouissance que depuis quelques jours malgré la surveillance des préposés, les bosquets de la charmante promenade St-Martin voient leurs amandiers et leurs pins ébranchés, et partout des traces évidentes de maraude.

La promenade St-Martin est un des principaux attraits de la ville. Ses labyrinthes, ses plantes tropicales, son exposition féerique charment tous les étrangers ; elle est pour la population un lieu de promenade délicieux que chacun devrait respecter. Des enfants, pour l'attrait de quelques figues de Barbarie, y exposent leur vie en même temps que celle des plantes qu'ils ravagent, ou détruisent pour détruire, en trompant la surveillance des gardiens, à des heures où ils ne devraient pas échapper à celle de leur famille. Dans un but d'intérêt que chacun comprend, nous allons au devant d'une sévérité qu'il serait fâcheux de mettre l'autorité dans la nécessité de déployer.

Nous empruntons aux *Guêpes* d'Alphonse Karr, les passages suivants de sa spirituelle causerie sur la question des grandes et petites puissances.

« La guerre est aujourd'hui, grâce au progrès de la philosophie, précisément au point où en est le duel.

« On ne pourrait plus aujourd'hui se poser en duelliste, en bretteur, en spadassin — sans se faire rire au nez par les uns, sans exciter l'horreur et le mépris chez les autres.

« Il serait aussi grotesque et encore plus odieux de voir aujourd'hui un Monsieur se déclarer héros, conquérant, cueilleur de lauriers, etc., etc.

« Que ceux qui se destinent clandestinement à cette profession malsaine et insalubre, s'en tiennent pour dûment avertis.

« L'homme qui se bat en duel doit aujourd'hui donner de bonnes raisons ; — il en est de même du directeur de royaume ou d'empire qui fait la guerre : — et l'Autriche avait déjà perdu plus d'à moitié la partie, en se laissant amener à commettre les premières hostilités.

« Le duel judiciaire — c'est-à-dire — le jugement de Dieu, dans les affaires des particuliers, a été raisonnablement et humainement aboli par le roi de France Louis IX.

« Il est fâcheux que le Saint-Monarque n'ait pas prouvé par son exemple — que ce même jugement de Dieu, dans les affaires des nations, n'est pas moins chanceux, pas moins odieux, et beaucoup plus désastreux dans ses résultats.

« Les affaires des nations peuvent et doivent être jugées par des juges et des tribunaux, comme celles des particuliers ; — il n'y a aucune raison pour que ces affaires soient décidées par « le jeu sanglant de la force et du hasard, » déclaré sauvage, absurde, impie, anti-social, quand il s'agit de décider les affaires des particuliers.

« Mais, pour fonder des tribunaux, pour établir des juges — il faut d'abord instituer des lois et un code international. Une chose encore doit précéder l'établissement des lois — c'est

la déclaration unanime, inattaquable d'un principe.

« Pour l'application de ce principe, il faut qu'il n'y ait plus de grandes et de petites puissances.

« De même que, devant la loi civile, il n'y a pas des hommes grands et des hommes petits, des hommes gros et des hommes minces, des hommes forts et des hommes faibles, — des hommes riches et des hommes pauvres, — ce qui serait absurde et odieux — mais ne le serait pas plus que ne l'est la dénomination de grandes et de petites puissances.

« Devant la loi, — comme devant l'égalité, il ne peut y avoir que des droits; — et la république de St-Marin, la principauté de Monaco, et l'état de Pirmasentz, état de 78 maisons, dont j'ai autrefois raconté l'histoire, — doivent pouvoir, devant un tribunal international, se présenter avec des chances égales contre la Russie, l'Angleterre et la France.

« Cette guerre finie, il faudrait, pour que l'époque où nous sommes eût rendu un grand et réel service à l'humanité et à la civilisation, qu'un congrès fixât les limites de chaque nation, — en ne tenant aucun compte des usurpations et des traités imposés par la violence, mais d'après les limites naturelles, d'après la langue parlée, d'après l'histoire, d'après les mœurs.

« On déterminerait les bornes de l'Italie. — Et l'Italie, délivrée de tout joug, de toute pression, de toute influence physique, déciderait librement d'elle-même.

Il est plus que probable qu'une confédération est ce qu'il serait le plus raisonnable d'admettre, — c'est-à-dire que des Etats séparés depuis si long-temps par leur histoire, par leurs formes de gouvernements, par leurs mœurs, ne se réuniraient que pour les intérêts communs de l'Italie, et conserveraient leur indépendance mutuelle.

Est-ce cela que l'on veut faire?

## VARIÉTÉS.

### Le royaume Lombardo-Vénitien.

Nous croyons que, dans les circonstances actuelles, on ne lira pas sans intérêt quelques détails sur l'organisation de la Lombardie, telle qu'elle était au commencement de la guerre.

Le royaume Lombardo-Vénitien formait deux grandes divisions comprenant, l'une, le gouvernement de Lombardie et l'autre le gouvernement de Venise. Leur administration centrale était concentrée à Milan, capitale du royaume entier.

Chaque gouvernement était subdivisé en provinces ou délégations; celui de Lombardie en possédait neuf et celui de Venise en renfermait huit. Le premier de ces gouvernements se composait presque en entier de l'ancien duché de Milan, tel qu'il était sous les Sforza en 1445; plus du Crémonais et du Mantouan, conformément à la division adoptée dès 1785; le second était formé d'une partie des possessions de Terre-Ferme de l'ancienne république de Venise, telles qu'elles avaient été établies par le traité de 1516, qui donna le Véronais à cette puissante et célèbre république.

Les délégations, ou provinces du gouvernement de Lombardie, d'après leur ordre officiel, sont celles de Milan, Pavie, Côme, Sondrio, Bergame, Brescia, Lodi, Crémone et Mantoue.

Leur population totale est d'environ 2,200,000 âmes.

Les délégations, ou provinces du gouvernement de Venise sont, en suivant toujours le même ordre, celles de Vérone, Rovigo, Venise, Padoue, Vicence, Trévise, Bellune et Udine. L'ensemble de leur population forme un total d'environ 2,200,000 âmes.

Voici quels sont les villes et les principaux points du gouvernement de Lombardie, qui nous occupera seul aujourd'hui.

1° Milan, dont nous avons fait ressortir l'importance politique et la beauté monumentale. Elle a été fondée 380 ans avant Jésus-Christ, par les Gaulois de la Cisalpine pour être la capitale des Insubres. Elle est devenue, par sa situation dans une plaine riche et fertile, par sa position sur les magnifiques routes qui traversent les Alpes et par ses nombreux canaux qui la mettent en communication avec l'Adda, le Tessin et le Pô, le principal entrepôt des produits agricoles et manufacturiers du nord de l'Italie. Sa population, qui a toujours été en progression depuis cinquante ans, dépasse 150,000 âmes.

On doit citer encore, dans la délégation de Milan, Lambrate, petite ville sur le Lambro, qui renferme une grande poudrerie; Monza, ville d'environ 15,000 âmes, sur le Lambro, célèbre par son magnifique château royal, et dans laquelle on conservait, au moyen âge, la couronne de fer des rois lombards; Cassano, place située sur l'Adda, qu'on passe sur un magnifique pont de 600 mètres de long; Trezzo, qui possède un ancien château dominant l'Adda.

2° Pavie, dont nous avons déjà parlé, est le chef-lieu de la délégation du même nom. Les points de cette province dignes d'être mentionnés sont la Certosa, Boffalora, Abbiategrasso, Binasco, Belgiojoso.

3° Côme, ayant une population d'environ 18,000 habitants, est située à l'extrémité méridionale du lac de ce nom. On y trouve des villages magnifiques appartenant aux premières familles d'Europe, et elle fait un grand commerce de transit avec la Suisse et l'Allemagne. La délégation de Côme renferme encore Varese, située entre le lac et l'Olon, renfermant une population d'environ 8,000 habitants; Lecco, sur le bras méridional du lac de Côme; Dongo, située sur sa rive occidentale. Cette contrée est riche, fertile et trouve dans la soie un produit très-avantageux.

4° Sondrio est le chef-lieu de la délégation, qui comprend la Valteline, grand et belle vallée qui règne de l'Adda au lac de Côme sur une étendue d'environ 2,000 kilomètres carrés. La Valteline a joué un rôle important aux différentes époques de l'histoire. Sondrio est une ville d'environ 4,000 âmes; elle est placée à la sortie de la petite vallée de Malengo et presque au centre du pays. La même délégation comprend encore Tirano, ville de 2,000 habitants; Bornio ou Worms, célèbre par la victoire que les Français y remportèrent en 1799; Chiavenna sur la route du Splungen, et Morbegno, ville de 8,000 âmes, qui possède les plus belles magnaneries de l'Italie.

5° Bergame, ville de 30,000 habitants, située entre le Brimbo et le Senio, sur une hauteur, au pied des Alpes. Elle possède une enceinte bastionnée et d'autres ouvrages de défense: on trouve dans la même délégation, Clusane, Gandino, Lovere et Treviglio qui méritent d'être citées.

6° Brescia est une place plus importante que les précédentes au point de vue stratégique.

Elle est située dans une plaine fertile, sur la Garza, près de la Mella à 36 kilomètres du Mincio et à 25 kilomètres du lac de la Garda. Sa population est de 30,000 habitants; les principaux points de cette délégation, sont Travagliato, Gardone, Bagolino, Salo, Montechiaro, Orzinovi et Pontevico sur l'Oglio, qu'on traverse en cet endroit au moyen d'un pont magnifique.

Nous avons parlé, dans la description de l'Adda, de la ville de Lodi. On trouve dans la même province. Crema, sur le Senio, avec un château fort et un gymnase; c'est le siège de l'administration des haras du royaume Lombardo-Vénitien; Codogno, centre du commerce des fromages appelé *parmescans*; Romanengo, Sonéino, San Colombano.

7° Crémone est une ville de 25,000 habitants située à une faible distance du Pô et du Naviglio della Città. On trouve dans la même province Casal Maggiore sur le Pô, et Pizzighettone, place de guerre dont nous avons parlé dans nos esquisses précédentes.

8° La dernière délégation du gouvernement de Lombardie, a, comme nous l'avons dit, pour chef-lieu Mantoue, une des plus fortes places de guerre de l'Europe: elle est entourée au Nord et à l'est par les lacs que forme le Mincio, du côté du sud et de l'ouest par de vastes marais. C'est aussi dans la même province que se trouve Peschiera, autre place forte située à l'endroit où le Mincio sort du lac de la Garda et qui est plus rapprochée de Vérone que de Mantoue.

Telle est la description sommaire du gouvernement de Lombardie.

## BULLETIN D'ITALIE DERNIÈRES NOUVELLES DE LA GUERRE

Dépêche arrivée à Nice le 25 juin à 11 heures 15 minutes du matin.

Cauriana, 24 au soir

Paris, samedi 25.

L'Empereur à l'Impératrice,

### GRANDE BATAILLE ET GRANDE VICTOIRE

Toute l'armée autrichienne nous a attaqués sur toute la ligne.

Elle avait cinq lieues d'étendue: nous lui avons enlevé toutes ses positions, pris plusieurs canons et drapeaux et fait un grand nombre de prisonniers.

La bataille a duré depuis 4 heures de matin jusqu'à 9 heures du soir.

E. LUCAS Rédacteur-Gérant

### AVIS

Les syndics provisoires de la faillite de la Société anonyme des Bains de Monaco, constituée par acte passé devant M. Bellando notaire, le 30 Mars 1858, invitent Messieurs les Créanciers de la dite Société à se présenter, par eux ou par leurs fondés de pouvoirs dans le délai de quarante jours à compter du 27 Juin Courant, aux dits syndics à Monaco à l'effet de leur déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont Créanciers et de leur remettre leurs titres de Créances ou de les déposer au greffe du Tribunal, contre récépissé.

Pour ensuite en présence du Juge-Commissaire procéder à la vérification des créances conformément à l'article 484 du Code de Commerce.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 17 au 23 Juin 1859.

MENTON, b. *Miette Fanny*, c. Corrax A. m. d.  
 NICE, b. *Annonciation*, c. Sibono B. m. d.  
 ST-RAPHAEL, b. *Assomption*, c. Bertolotto, v.  
 FINALE, b. *Assomption*, c. Molinello, charbon.  
 ID., b. *Conception*, c. Negro Ange, m. d.

Départis du 17 au 23 Juin.

MARSEILLE, b. *Miette-Fanny*, c. Corrax, m.  
 VINTIMILLE, b. *Annonciation*, c. Sibono B. d.  
 LIVOURNE, b. *Assomption*, c. Bertolotto, vin.  
 NICE, b. *Assomption*, c. Molinello, charbon.  
 ID., b. *Conception*, c. Negro Ange, m. d.  
 ID., b. *St-Roch*, c. Delpiano Jean, en lest.  
 TOULON, b. *Caroline*, c. Barale L. en lest.  
 ST-RAPHAEL, b. *St-Antoine*, c. Médecin en l.

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

du 19 au 25 Juin 1859

| DATES | Thermom. Centigr. |      |      | ETAT<br>atmos. |
|-------|-------------------|------|------|----------------|
|       | 8 h.              | 2 h. | 6 h. |                |
| 19    | 18 »              | 19 5 | 18 3 | nuag.          |
| 20    | 17 9              | 18 8 | 18 » | id.            |
| 21    | 18 »              | 18 7 | 18 4 | Orage          |
| 22    | 17 7              | 18 7 | 17 » | Pluie          |
| 23    | 18 5              | 19 4 | 18 8 | Beau           |
| 24    | 17 7              | 18 9 | 17 3 | id.            |
| 25    | 17 8              | 19 4 | 18 5 | id.            |

Imp. L. Péleraux à Monaco (Principauté)

Pour paraître très-prochainement.

**MUSIQUE DE PIANO**

Paris. — M<sup>me</sup> Cendrier, Editeur du Conservatoire Impérial, 11, faubourg Poissonnière.

**SALTARELLE** pour piano, par Eusebe Lucas.

Paris. — Meissonnier, éditeur, maison à Marseille, 73, rue Saint-Féréol.

**LES LUCIOLES**, polka-mazurka pour piano, par VALSE CARACTÉRISTIQUE pour flûte et piano, par E. Lucas

**BLOT** Mécanicien-lampiste  
 Rue de l'église  
 Répare les lampes Carcel, indérateur et autres et entretient tout ce qui concerne son état.

COMMISSION

FABRIQUE  
 de  
**ROUENNERIE**  
 F. AUREGLIA  
 Rue du Milieu, à Monaco.

**HOTEL DES ÉTRANGERS**

TENU PAR

**GAZIELLO ANGE**

Cet hôtel, situé au bord de la mer, à deux pas de l'Etablissement des Bains, offre à MM. les voyageurs les avantages d'une position merveilleusement abritée.

JARDINS D'ORANGERS ET DE CITRONNIERS

**LE MÉNESTREL**

JOURNAL

DE MUSIQUE ET THÉÂTRE

BUREAUX: Rue Vivienne, 2 bis.

Neugel et Comp. éditeurs

52 numéros par an, 52 numéros de Chant, Albums, etc.

Un an: étranger 36 f. Texte seul 8 f.

**COSTA** Artiste-Peintre.  
 Donne des leçons de Dessin et de Peinture. — Rue Ste-Clotilde, 3, à Nice.

**HOTEL DES VOYAGEURS**

HOTEL

tenu par

**CLAUDE OLIVIER**

Cet hôtel est situé dans la Rue de Lorraine, MONACO.

**RESTAURANT NOGHÈS**

Rue du Tribunal.

SERVICE A LA CARTE ET PENSIONS DEPUIS 50 FR.

**GAËTAN BARRAL**

COIFFEUR

Parfumerie de la maison Gellé frères, de Paris.

**LIBRAIRIE PAPETERIE**

ANTOINE VATRICAN

ALPHONSE KARR.

**LES GUÊPES**

Une livraison de 32 pages chaque lundi

**AVIS** Les personnes qui désirent prendre des abonnements aux **GUÊPES**, revue philosophique et littéraire par Alphonse KARR, sont priées de s'adresser à M. P. Féraud à l'imprimerie du journal.

Prix de l'abonnement :

Un mois (4 N<sup>os</sup>) 3 Fr. Six mois . . . 15 F.  
 Trois mois . . . 8 » Un an . . . 25 «  
 UN NUMÉRO 1 FRANC.

**MEISSONNIER PÈRE ET FILS**

Rue Saint-Féréol, 73, Marseille.

**MAGASIN DE MUSIQUE**

ET INSTRUMENTS

PIANOS de PARIS ORGUES MÉLODIUM

Fabrique de toiles à peindre,

APPRÊTS POUR FLEURS

Maison à Paris et à Toulouse.

**APPARTEMENTS MEUBLÉS**

AVEC CUISINE

et

**CHAMBRES GARNIES**

A LOUER

Chez Madame Admant, rue du Milieu, MONACO

**VOITURES A VOLONTÉ**

POUR

NICE, MENTON ET LA BORDIGHERA

JOSEPH SAN-GIORGIO

Rue de Lorraine, à Monaco.

**CHEVAUX ET ANESSES DE LOUAGE.**

Accord et Réparations de Pianos.

**H. AUDA** Accordeur des Pianos du Palais de S. A. S.

Rue Masséna, 19, — NICE.

**LEFRANC** Marchand-Tailleur  
 Rue Basse

**APPARTEMENTS**

MEUBLÉS

A louer au jour et au mois

Chez M. Claude Olivier rue de Lorraine.

ALBUM

du Comté de Nice et de la Principauté de Monaco par M<sup>lle</sup> LEOPOLDINA BORZINO.

En vente au Bazar Mentonnais, rue St-M, nich MENTON

**LE GAULOIS**

**REVUE HEBDOMADAIRE**

Boulevard des Italiens, 27, à Paris.

32 numéros par an.

Un an 15 f. — Six mois 8 f. — Trois mois 4 50

On s'abonne: à Monaco aux bureaux du Journal rue de Lorraine.

**M. FIEUX**

MÉCANICIEN DENTISTE

de S. A. I. Madame la Grande Duchesse

**STÉPHANIE DE BADE**

Rue Paradis, 9, près le Jardin-Public, - NICE.

**BAZAR** chez Madame Admant  
 rue du Milieu.